

DEVIS FORMATION

Date du devis : 19 mai 2026

Référence : 2026-01-00202

Atis Parc d'activité de la Crau Impasse de Dion Bouton 13300 Salon de Provence Votre contact : LECOMTE Corinne Tél : 06.72.16.19.49 contact@atisworldwide.com	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE - LIP MARSEILLE CORDES 114 BOULEVARD JEAN LABRO 13016 MARSEILLE -
--	---

1. Objet : Proposition formation

- **Intitulé de la formation** : **CQP TRAVAILLER SUR CORDES NIVEAU INITIAL**
- **Action de formation** (au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail): Action de formation
- **Durée** : 140 heures (20 jours)
- **Lieu** : ATIS SCHOOL Centre de Osny - 9 chaussée Jules César - Bât 2 - Entrée 225 - 95520 OSNY
- **Date** : 15 juin 2026 au 10 juillet 2026
- **Effectif(s)**: 2 personne(s)

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation est fournie en annexe 1.

3. Prix de la formation

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Formation	2	273.00€	546.00€
Formation	2	3331.65€	6663.30€
Total HT			7209.30€
Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI			
Total TTC			7209.30€

Ce tarif comprend les frais de la certification

4. Financement

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation (**Cochez et complétez**)

☐	Entreprise :
☐	OPCO : En cas de subrogation de paiement, veuillez nous faire parvenir l'accord de prise en charge avant le début de la formation. Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera facturé au signataire de la présente offre.
☐	Compte Personnel Formation

☒ **Financement personnel :**

**Acompte de 30 % du montant global de la formation est demandé pour valider l'inscription.
Le solde de la formation doit être réglé dans sa totalité avant l'entrée en formation.**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - Titulaire : ATIS SAS
SG MARSEILLE LITTO ENT (03562), 79 BD DE DUNKERQUE, 13002 MARSEILLE
30003-03562- 00120016547- 66
IBAN : FR76 3000 3035 6200 1200 1654 766
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

4. Durée de validité du devis

Ce devis est valable pour une durée de 30 jours.

Merci de nous retourner ce document daté et signé pour bon pour accord.

L'acceptation de la présente proposition commerciale vaut acceptation pleine et entière de l'intégralité des conditions générales de vente.

Pour l'organisme de formation
ATIS SCHOOL
Bruno MOTTA - Directeur France

ATIS SAS
Parc d'activités de la Crau
Impasse de Dion Bouton
F-13300 SALON DE PROVENCE
Tél : +33 (0)4 42 12 81 50
SIRET : 492 421 177 00030
Bruno MOTTA


Pour le bénéficiaire, bon pour accord

signature

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE - LIP MARSEILLE CORDES

Annexe 1 - Programme de formation

CQP TRAVAILLER SUR CORDES Niveau Initial

Durée: 140 heures (20 jours)

Rythme : En journée

Type d'action : Action de formation

Format : Collectif

🎯 Public visé :

- Demandeur d'emploi
- Tout Public disposant des Prérequis nécessaires

✓ Prérequis

- Maîtrise suffisante orale et écrite de la langue Française
- Avoir 18 ans le premier jour de la formation
- Très bonne condition physique

Accessibilité

Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes malentendantes ou malvoyantes. Pour tout autre handicap : La situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires. Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de leur(s) besoin(s) spécifiques avant l'inscription en formation par le biais du formulaire dédié accessible en cliquant ICI

Délai d'accès : 10 jours

Intervenant(s)

- Mme DROUILLON Justine
- M. VIGILANT Ludovic

OBJECTIFS DE LA FORMATION & COMPÉTENCES VISÉES

- Obtenir le SST prérequis pour le CQP Travailler sur cordes niveau initial
- Mettre en place des amarrages simples en prenant en compte les consignes transmises.
- Réaliser des déplacements en hauteur en accès simple pour se rendre à son poste de travail.
- Réaliser la production en appliquant les modes opératoires transmis.
- Échanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication.
- Réaliser un secours simple d'un équipier en difficulté en appliquant les techniques d'évacuations.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Présentation de la formation CQP

- Tour de table
- Mettre en place des amarrages simples de façon autonome en prenant en compte les consignes transmises
 - S'équiper des matériels individuels de type casque, harnais, sellette, systèmes antichute, longues, mousquetons, descendeurs, bloqueurs, pédales, poulies, enrouleurs rétractables et cordes.
 - Le fonctionnement des matériels individuels
 - La vérification mutuelle.
 - Les supports d'amarrage et d'ancrages (Identification et consignes)
 - Les amarrages de têtes (Réalisation et consignes).
 - Les 2 cordes (équipement, progression et sécurité)
 - L'équipement d'une main courante de plain-pied
 - L'équipement d'un fractionnement et d'une déviation
 - L'équipement d'un rappel sur brin bloqué
 - Les nœuds
 - Notices fabricants.
- Réaliser des déplacements en hauteur en accès simple pour se rendre à son poste de travail
 - Les déplacements horizontaux et verticaux
 - Utilisation des EPI contre les chutes de hauteurs selon préconisations des fabricants
 - La progression sur main courante de plain-pied et de plein-vide.
 - Les conversions montée/descente et descente/montée
 - La descente au bloqueur, la remontée au descendeur
 - Les changements de cordes (sécurité et progression).
 - Le positionnement du système antichute.
 - Les passages de fractionnement, de forget, d'acrotère, de déviation, de nœuds, d'un élément à frotter.
- Réaliser la production en appliquant les modes opératoires transmis afin de travailler en sécurité
 - Les poulies simples et bloqueurs à utiliser selon les préconisations des fabricants.
 - La réglementation et les règles de bonnes pratiques de la profession.
 - Les mouflages simples
 - Les modes opératoires spécifiques à chaque chantier.
 - Les consignes données par la hiérarchie sur l'organisation et la prévention.
 - Identification des protections collectives (EPC)
 - Pose de balisage et de signalisation.
 - Port des EPI de type gants, chaussures de sécurité, casque anti-bruit, lunette de protection.
 - L'installation ergonomique au poste de travail.
 - Les déplacements non traumatiques.
- Échanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication afin de réaliser le travail en sécurité
 - Les échanges et la communication concernant la sécurité
 - Qui? Comment?
- Réaliser un secours simple en appliquant la procédure de secours afin de soustraire son binôme à un danger immédiat
 - Savoir analyser la situation : environnement, dangers persistants, état de la victime, état de l'équipement, complexité du dégagement.
 - L'alerte

- La coopération avec les services de secours contribue au bon déroulement de l'opération.
- La position sternale de sécurité (le cas échéant).
- Les décrochements à l'aide d'un système dédié.
- Évacuation directe vers le bas.
- La procédure de secours
- Prendre en compte l'état de la victime lors de l'intervention.
- Examen avec JURY FRANCE TRAVAUX SUR CORDES
- Présentation formation SST
- Théorie et Pratiques Sauvetage secourisme du travail
 - Les accidents du travail et le schéma de survenance de l'accident
 - Distinguer danger, situation dangereuse et risque
 - Intérêt et principes de la prévention des risques professionnels
- Les acteurs de la prévention
 - Rôle du sauveteur- secouriste du travail
 - Rechercher les risques persistants pour protéger et prévenir
 - Supprimer ou isoler les sources de risques
- Soustraire la victime au risque
 - Baliser (rendre impossible l'exposition de quiconque à ce risque)
 - Utiliser le matériel spécifique
 - Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection
- Examiner la victime
 - Examiner la (les) victime(s) avant de mettre en œuvre une action : reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée, rechercher les signes vitaux, retourner la victime découverte à plat ventre, sur le dos
- Alerter et faire alerter / informer
 - Qui alerter? Qui alerte? Que dire?
 - Contenu du message-type adapté à l'établissement
 - L'affiche du message type avec consignes
- Secourir Action appropriée à l'état de la victime
 - Apprentissage de la succession des gestes dans le contexte global des 4 actions
 - Les différentes détresses et gestes de secours
 - Saignements abondants / Étouffement / Malaise / Brûlures / Traumatismes, petites plaies, amputations / Victime inconsciente qui respire / Victime inconsciente qui ne respire pas

MOYENS PÉDAGOGIQUES / TECHNIQUES / D'ENCADREMENT MOBILISÉS

Équipe pédagogique

CQP : Les formateurs sont des spécialistes de la formation professionnelle et qualifiés et certifiés CQP Technicien Cordiste

SST : Formateur certifié INRS

Ressources pédagogiques et techniques

- PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard
- Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement
- Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations
- Plan d'intervention INRS
- Livret Stagiaire
- Aides audiovisuelles (vidéo, photos, schémas de situation professionnelles) et cas pratiques
- Plateau technique équipé pour réaliser des exercices de secours en hauteur et sur cordes, de levage, d'équipement en situation de travail et création d'un parcours sur cordes type CQP et site naturel (Viaducs, Parc naturel ...)
- Equipement de protection individuelle fournis par notre centre
- Documents remis au stagiaire : Manuel technique, guide des nœuds et des amarrages, guide du SSC , mémento du cordiste

MODALITÉS DE SUIVI ET D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Évaluation de la satisfaction des stagiaires concernant l'organisation, les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.
- QCM et entraînement pratique tout au long de la formation pour préparation à l'examen
- Questionnaire de satisfaction
- Évaluation formative en continue et épreuves selon INRS V8-01/2021
- Certificat de Qualification organisé par France Travaux sur Cordes (équipe de Jury paritaire)
- Contrôle de présence via feuille émargement
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.
- Compte rendu des épreuves après délibération du jury.
- Certificat Qualification Professionnel Cordiste adressé directement aux participants via France Travaux sur Cordes.

Qualité et indicateurs de résultats

Cette formation fait également l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Annexe

1. PRÉSENTATION

ATIS Sas est l'entité contractante en formation professionnelle et détentrice du Numéro de Déclaration d'Activité 93 13 14 22 413 .

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation inter ou intra entreprise, ainsi que toute offre de prestations en ingénierie de formation relatives à des commandes passées auprès de celle-ci par tout client.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions de vente. Toute condition particulière opposée par le client ne pourra prévaloir sur les présentes conditions de vente. Le client se porte garant du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés.

3. FORMATIONS

Toute prestation de conseil ou d'étude liée à la formation professionnelle fait l'objet d'un devis établi par ATIS Sas . Ce devis, en cas d'acceptation par le client, devra être retourné signé pour validation par Atis Sas, au plus tard 10 jours avant le début de la prestation .

4. FORMATIONS INTER

4.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises présentées dans le catalogue ATIS et réalisées dans ses locaux ou tout autres locaux éventuels.

5. Conditions financières

5.1 Prix

L'inscription à un stage prend effet à réception du devis signé ou d'un bon de commande sur papier entête de l'entreprise ou de la convention de formation signée, accompagnés d'un acompte de 30% du montant HT du stage. Tous les prix de nos prestations ne sont pas soumis à la TVA (Article 261-7-1 du CGI).

Les prix indiqués dans le catalogue des formations s'entendent par stagiaire et pour la durée du stage indiqué. ATIS SAS se réserve le droit de modifier le prix des stages en fonction des évolutions pédagogiques ou techniques ou plus généralement des conditions de réalisation, lieu, durée, contenu.

Tout stage commencé est dû en entier. Les repas, transports, hébergements, ne sont pas compris dans le prix de la formation.

5.2 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ATIS SAS se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'en informer le client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités.

6. FORMATIONS INTRA ENTREPRISE

6.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise développées pour un client dans les locaux de ATIS Sas ou dans les locaux du client ou dans les locaux mis à disposition par le client.

6.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise prend effet à réception du devis signé ou d'un bon de commande sur papier entête de l'entreprise ou de la convention de formation signée, accompagnés d'un acompte de 30% du montant HT du stage. Tous les prix de nos prestations ne sont pas soumis à la TVA (Article 261-7-1 du CGI).

7. DISPOSITIONS COMMUNES

7.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une facture détaillée sera adressée au Client et fera office de convention de type simplifié conformément aux articles L. 6553-1 et R. 6353- 1 du code du travail, sous réserve des conditions d'imputabilité en vigueur.

8. RÈGLEMENT OPCO

En cas de règlement par OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et /ou du bon de commande du client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ATIS Sas au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à ATIS Sas au premier jour de la formation, ATIS Sas se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

9. ANNULATION DES FORMATIONS À L'INITIATIVE DU CLIENT

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

Si l'annulation intervient dans un délai supérieur à 10 jours avant le début de l'action de formation, le stage ne sera pas facturé. Cependant, ATIS SAS se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les dépenses qu'elle a effectivement engagées en vue de la réalisation de ladite action.

Si l'annulation intervient dans un délai inférieur à 10 jours avant le début de l'action de formation, le stage sera facturé au client dans son intégralité

En cas de report du stage ou de son annulation du fait de ATIS SAS , ATIS SAS devra proposer une nouvelle date de formation dans le mois qui suit la date de la formation annulée.

10. PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le paiement comptant doit être réalisé au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.

Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal).

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (L313-2 du code monétaire et financier).

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

11. RESPONSABILITÉS

La responsabilité de ATIS SAS ne peut être engagée que pour des dommages directs résultant d'une faute prouvée.

En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité de ATIS SAS dans le cadre de l'exécution d'une action de formation, les parties conviennent que l'indemnité mise à la charge de ATIS SAS ne pourra excéder la valeur de la prestation objet du présent contrat.

La responsabilité de ATIS SAS ne peut être en aucun cas engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice Commercial, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ATIS SAS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

12. FORCE MAJEURE

ATIS SAS ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des tribunaux français.

13. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie quelle qu'en soit la nature : économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la prestation

14. COMMUNICATION Le client accepte d'être cité par ATIS Sas en tant que Client. ATIS Sas peut mentionner le Client ainsi qu'une description sommaire et objective des prestations réalisées dans sa liste de référence client destinée aux supports de communication externes ou internes à ATIS Sas.

15. JURIDICTION

Les présentes Conditions de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et ATIS Sas à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation d'ingénierie, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.